

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2026

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – KOZAREVIC Zoran - MULLER Michel - ORY Bruno – RAGUE Alain - ROUSSEL Nicolas - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes ADAM Delphine – ETIENNE Annick - GALLET Justine – PETIT Angélique – RUPT Florence - STRABACH Marie
Conseillers suppléants : GALLOIS Alexandre

Excusé :

Mme BABIC Lorraine donne procuration à Mme GALLET Justine

Le conseil nomme Mme STRABACH Marie pour être secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE : Adhésion convention CDG

M. le Maire indique au conseil municipal que le contrat de prévoyance souscrit en 2024 se termine au 31/12/2026. Le Centre de Gestion (CDG) a relancé une nouvelle consultation. L'assurance Territoria Prévoyance a été retenue pour la période de 2027-2032. Pour le risque incapacité temporaire (longue maladie), après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide de souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire (incapacité et invalidité) socle 45 au taux de 2,31% et ne retient pas les garanties complémentaires en socle obligatoire (chaque agent choisira sa garantie complémentaire, sans participation). Le conseil municipal décide de participer financièrement à la cotisation de chaque agent à hauteur de 50% des garanties socle obligatoire.

POINTS SUR LA RENTREE SCOLAIRE ET PREVISIONS RENTREE 2027

M. le Maire donne la parole à Mme RUPT Florence, 3^e adjointe chargée des affaires scolaires, pour faire part de la commission scolaire qui s'est tenue début septembre 2026.

Un premier point est fait sur le centre aéré d'août 2026 qui a accueilli 24 enfants les 2 premières semaines et 21 la troisième. Les activités et sorties ont été appréciées des enfants.

A la rentrée de 2026/2027, la commune accueille 69 enfants, dont 10 enfants des communes voisines. Après le départ de Mme DEPOISSE, il a été recruté Mme Bélinda FERA avec un contrat en CDD d'un an. Il lui a été proposé de passer la formation BAFD pour gérer dans le futur, le périscolaire, ce qu'elle a accepté. Elle ira durant les vacances de Noël passer la formation de base BAFD.

Il avait été demandé au conseil d'école l'achat de panier de basket. La commune a pris en charge cette dépense à hauteur de 260 € TTC pour l'achat de 2 paniers de basket. Ils pourront servir à l'école comme au périscolaire.

Au périscolaire, Mme MOUGINOT Corinne, stagiaire BAFD assure la gestion réglementaire. Elle sera fixée sur l'obtention de son diplôme mi-décembre 2026. S'il elle l'obtient, elle pourra continuer son contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire ; si elle ne réussissait pas, ce serait Mme FERA qui ayant passé le stage BAFD, pourrait avoir le statut nécessaire aux obligations de Jeunesse et Sports et de la CAF.

Depuis la rentrée, la cantine accueille plus d'enfants : 75 repas de mieux par rapport à septembre 2025 ont été servis. Une réflexion est engagée sur l'incidence et le coût de ce service : les repas sont fournis par le collège de Liffol le Grand. Pour bénéficier d'un tarif réduit, la commune met à disposition du collège son personnel pour un temps fixé sur la moyenne des repas fournis. En 2024, cela représentait 4 h/semaine durant la période scolaire, en 2025, 5 h/semaine. Avec ces nouvelles prévisions, le nombre d'heures va sûrement augmenter il est de 6 h/semaine depuis le 01/01/2026 et passera certainement à 7h/semaine au 01/01/2027. De plus, les repas ne sont pas livrés directement occasionnant un coût supplémentaire sur le prix du repas final (temps d'acheminement et frais kilométriques payés par la commune).

De plus, Mme CHACON Sylvie va solliciter à l'été 2027 son droit à la retraite induisant une réflexion sur un nouveau mode de fonctionnement pour les repas.

De ce fait après réflexion, le conseil municipal souhaite lancer une consultation pour la fourniture de repas à la porte du périscolaire.

OUVERTURE DE CREDITS ACHAT DEBROUSSAILLEUSE

M. le Maire informe le conseil municipal que des courriers ont été envoyés à certains riverains pour leur rappeler les obligations d'entretien le long des trottoirs. Malheureusement, suite à l'absence de réaction de certains réfractaires la procédure se poursuit et un courrier de mise en demeure d'exécuter les travaux sera envoyé à ceux qui n'auront pas respecté leurs obligations.

Pour la partie écoulement des eaux, M. le Maire propose d'acquérir une débroussailleuse permettant de faucher les mauvaises herbes le long des bordures de trottoirs côté voirie. Il est proposé une débroussailleuse thermique ou une électrique. Après délibération, le conseil municipal décide d'acheter la débroussailleuse électrique avec 2 batteries et un chargeur) pour le prix de 1.187 € HT.

M. le Maire propose également l'achat d'une perceuse à colonne pour réaliser divers travaux dont la création de tables et bancs avec le bois restant de la construction du périscolaire. Le coût est de 411,23 € HT. Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour cela, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires au cp 2188-89 (petit matériel) pour la somme de 1.000 €, par prélèvement sur le cp 231-95 (maison 12RD74).

REMBOURSEMENT FRAIS ESSENCE

M. le Maire indique au conseil municipal, que suite à l'achat de l'épareuse, M. RUPT Aurèle s'est proposé de réaliser le fauchage des chemins et voies communales avec son tracteur personnel. Pour cette année 2026, M. le Maire demande de lui rembourser ses frais d'essence pour un montant de 123,04 €. Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité (Mme RUPT Florence ne vote pas) le remboursement de cette note de frais.

POINTS SUR LES TRAVAUX

CLOCHER DE L'EGLISE

M. le Maire fait part au conseil municipal des résultats de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic des désordres du clocher de l'église. 4 entreprises ont répondu. La commission d'ouverture des plis s'est réunie début septembre. 3 architectes se démarquaient. Après vérification des offres, la commission a retenu le bureau d'étude Antoine CHAPUIS ACMH pour la somme de 11.476 € HT.

Celui-ci a commencé son travail et doit rendre compte de son diagnostic le mois prochain.

Le conseil municipal entérine à l'unanimité cette décision prise dans le cadre des délégations au Maire.

MAISON 12 RD74

M. le Maire fait part au conseil municipal de la visite de Mme BARON du CAUE pour la maison 12 RD74. Il donne lecture du rapport qu'elle a rédigé sur la création d'un lieu de rencontre « tiers lieux », multiservices et la création de 2 gîtes à l'étage.

Le bâtiment et ses dépendances semblent stratégiques pour un commerce (passage, visibilité) ; La parcelle peut accueillir un parking et une terrasse ; la maison sur 2 niveaux possède de vastes pièces, dans un bon état général. La toiture et la charpente sont en bon état, la structure est saine et en bon état. Des travaux seront nécessaires à une transformation en Etablissement Recevant du Public (ERP).

Dans un premier temps, il sera vérifié l'accès voirie de la propriété par la départementale et la possibilité de mise en place d'une signalisation pour un passage piéton. Il pourrait être également demandé une étude d'opportunité à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) pour vérifier sa faisabilité économique.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE ET REPAS DES AINES

La cérémonie au monument aux morts se tiendra à 11h30. Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes seront présents.

Le repas des aînés s'en suivra à la salle polyvalente. Le thème de cette année sera la photo. Les repas seront fournis par la Fabrika de Neufchâteau. Le service sera fait par les élus.

DIVERS

Feu artificiel 14 juillet : Suite à l'annulation du feu d'artifice du 14 juillet, M. le Maire fait part au conseil que ce dernier a pu être gardé et réservé pour l'année prochaine. Des frais de 86,40 € ont été réglés à l'entreprise PREVOT pour le stockage.

Résultat recensement de la population 2026 : Suite au recensement de la population début janvier 2026, l'INSEE vient de nous envoyer les résultats. Nous avons 303 logements enquêtés pour une population de 575 habitants et 14 personnes non enquêtées, auxquels il faut ajouter la population rattachée (étudiants ou maison de retraite...). Une indemnité de 1.124 € a été versée par l'Etat pour un salaire brut payé à l'agent de 1.400 €.

Bibliothèque : Mme RUPT Florence ouvre désormais la bibliothèque le jeudi soir de 17h à 19h. Il est proposé une ouverture dimanche 18/10/2026 de 10h à 12h (café brioche). Par ailleurs, pour sécuriser l'accès à l'école, des verrous seront installés sur les portes intermédiaires.

Garant bois : Le conseil municipal confirme les garants pour le bois (affouages) qui sont toujours TOUSSAINT Jean-Christophe, KOZAREVIC Zoran et CLAUDE Fabien.

CMJ : M. le Maire informe qu'une réunion de Conseil Municipal des Jeunes s'est tenu fin septembre 2026+. Des idées ont été proposées par les jeunes élus et des actions sont programmées. Pour Noël des décorations seront faites, des nichoirs à oiseaux seront créés et déposés dans le village ou en forêt, des actions de nettoyage seront entreprises avec les adultes (abribus sous la mairie). Une nouvelle équipe dynamique s'est mise en place.

Carrefour au dessus de l'Eglise : M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de réaliser un marquage au sol au carrefour rue du Lieutenant Bastian, rue du Château et route de Fréville. De nombreux véhicules empiètent sur la voie de gauche en remontant après l'église dans le virage à 90°. Il propose également que soit installé un miroir permettant de visualiser les véhicules venant de l'église et/ou de la route de Fréville. Le coût pour la fourniture et pose du miroir est de 1.140 € TTC.

Pour la signalisation au sol, l'Ets AXIMUM propose une intervention d'une demi-journée pour la somme de 1.000 € TTC : seront réalisés une réfection du marquage de l'arrêt bus rue de la Cure ; du parking de l'école ; un marquage « 30 » route de Liffol en montant avant l'écluse nouvellement installée ; un marquage devant les deux écluses route de Liffol et Route de Fréville pour matérialiser le « cédez le passage ».

De plus, compte tenu de la dégradation volontaire des bornes plastiques blanches implantées sur le trottoir de l'écluse, il est envisagé de les remplacer par des potelets rigides.

Séance levée à 22 heures 10.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 6 Octobre 2026.

Le Maire,
M. ORY Bruno

